

REGLEMENTATION,
FFESSM,
SECURITE

FORMATION ACEL,AEEL

INTRODUCTION:

Notre pratique de l'apnée s'effectue au sein de la FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins.

Il est intéressant et nécessaire de connaître son organisation et les règles qui la régissent pour évoluer en toute légalité et sécurité.

MFA:

Connaissances théoriques Apnéiste Confirmé Eau Libre :

Connaitre les **réglementations** concernant la pratique de l'apnée, les **prérogatives** et les **responsabilités** de l'ACEL

Connaissances théoriques Apnéiste Expert Eau Libre:

- Avoir des connaissances succinctes sur les structures clubs et fédérales
- Connaître les **prérogatives** et les **responsabilités** de l'ACEL

PLAN DU COURS

1. FFESSM
2. CMAS
3. AIDA
4. Coursus apnée FFESSM/CMAS
5. MFA: Manuel de Formation
6. Prérrogatives de l'ACEL/AEEL
7. Documents obligatoires
8. Assurances et responsabilités
9. Code du sport et apnée
10. Sécurité

FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins

La FFESSM est une association agréée par l'état et délégataire du ministère de la jeunesse et des sports pour les activités subaquatiques

C'est une association régit par la loi du 1er juillet 1901:

- But commun non lucratif
- Non partage des bénéfices
- Capacité à se réunir

Le comité directeur est élu pour 4 ans.

Son président peut se présenter 2 fois et est élu par les présidents de clubs et SCA (Sociétés Commerciales Agrées)



FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins



Rôles

- Organise les activités subaquatiques en France: définition, contrôle, orientation, promotion et développement
- Relation avec les instances ministérielles
- Contrôle la gestion des organismes décentralisés
- Veille au respect de la réglementation en vigueur
- Veille au respect de la déontologie du sport
- Organise les compétitions
- Délivre des brevets

FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins

Organisation



GENERALE



PAR DISCIPLINE
ex: Apnée

1 Comité Directeur National (CDN)



17 Comités Régionaux

Comités
Départementaux
CODEP



clubs et Sca



licenciés

Commission Nationale Apnée (CNA)



Commission Régionale Apnée Centre (CRCA)



Commissions départementales



Codep 18

Codep 41

Codep 45



Commissions Clubs

Organisation: les commissions

Organismes internes à la FFESSM qui assurent la promotion et le développement de leur discipline, préparent les programmes et décisions qu'elles soumettent au comité directeur

Sportives	Techniques	Culturelles	Supports
Apnée (plongée libre) Nage en Eau Vive (NEV) Nage Avec Palmes (NAP) Plongée Sportive Piscine (PSP) Orientation subaquatique Hockey subaquatique Tir sur cible Chasse sous marine Sirènes et tritons	Plongée scaphandre Plongée souterraine	Environnement et biologie Archéologie Photo et video	Medicale et prévention Juridique

Une activité sans commission: randonnée subaquatique

FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins

Organisation: les comités régionaux



FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins

La commission Apnée

Crée en 2004

- Commission nationale Apnée (CNA)

Président: Minier Laetitia Vice presidente: Salacroup Marc/ Bourdilla Guillaume (2024- 2028)

- Commission régionale

En région Centre: Comité Régionale Centre Apnée (CRCA)

Président: Frédéric Robin Vice président: Pierre Boulanger

Secrétaire : Cécile Petre

Organise :

- formations d'apnéistes (ACEL et AEEL) et d'encadrants au sein de la région Centre
- compétitions et championnats



FFESSM: Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous Marins

Les disciplines de l'apnée

En loisir:

- Statique
- Dynamique avec et sans palmes
- Poids constant: descente et remontée à la force des palmes
- Poids variable: descente aidée d'une gueuse largable (gueuse légère) ou freinée (gueuse lourde)
- Immersion libre (Free): descente sans palmes à l'aide d'un bout à la descente et remontée

En compétition:

Piscine

- Statique
- Dynamique avec et sans palmes
- 16 * 25 et 16*50 (dynamique)
- 100 m vitesse/ speed

Mer

- Poids constant avec et sans palmes



CMAS: Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques



Crée en 1959, elle regroupe les fédérations nationales de plus de 90 pays ainsi qu'une centaine d'organisations conventionnées CMAS

Rôles:

- organise compétitions et championnats internationales
- harmonise les niveaux de plongeurs de toutes ces fédérations

Ces niveaux sont référencés par des étoiles : 1 à 4 pour les plongeurs, 1 à 3 pour les moniteurs

Chaque fédération délivre une carte double face FFESSM/CMAS qui permet de plonger dans le monde entier

CMAS: Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

La CMAS dans le monde



 Pays dont 1 ou plusieurs fédérations sont membres de la CMAS



AIDA: Association Internationale pour le Développement de l'Apnée



Crée en 1992, parallèlement à la FFESSM, par des apnéistes désirant l'indépendance de l'apnée

Elle organise ses propres compétitions internationales

Un rapprochement a été fait entre AIDA et la Commission Nationale Apnée FFESSM:

chaque pratiquant breveté dans l'une des 2 structures peut obtenir le niveau correspondant par équivalence depuis 2010

CURSUS APNEE FFESSM-CMAS



Depuis août 2017, nouveau cursus apnée:

- évolution des niveaux d'apnée
- création d'un cursus "piscine" et d'un cursus "Eau Libre"
- "Eau Libre" = milieu naturel
- "Piscine": reconnaissance des apnéistes qui ne souhaitent pas poursuivre en milieu naturel
- changement des doubles cartes FFESSM/CMAS

Doubles cartes FFESSM/CMAS:

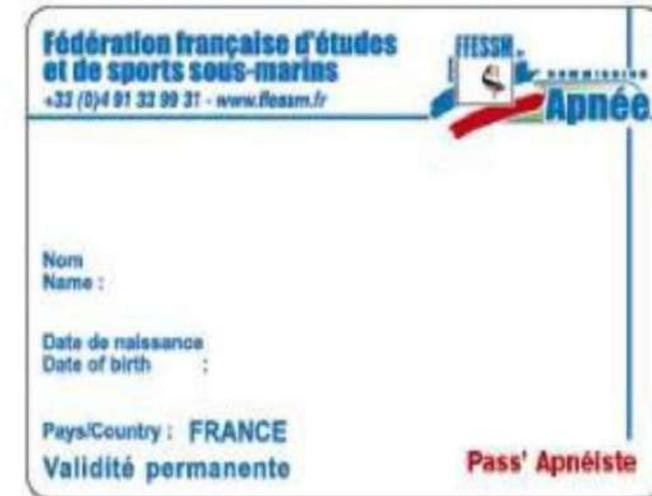
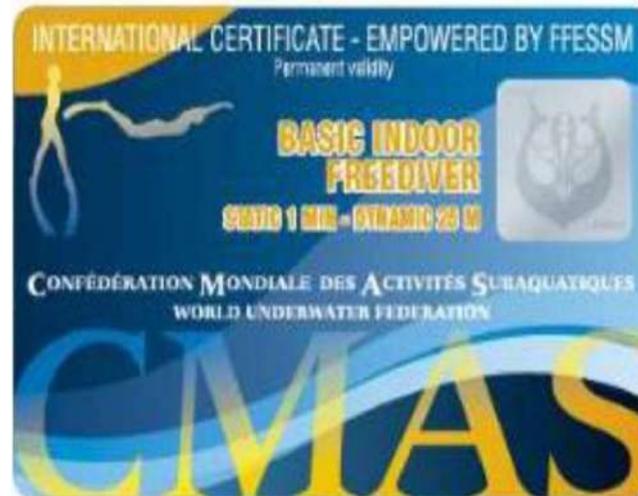
- cote coloré international CMAS

niveau écrit en anglais

- côté blanc français FFESSM

niveau écrit en français

- validité permanente



CURSUS APNEE FFESSM- CMAS

Cursus APNÉE FFESSM-CMAS 2019

Piscine

Milieu naturel

3 ou 4 séances
Pas de licence, pas de certificat médical



PASS'APNÉISTE
Statique : 1 min
Dynamique : 25 m



PASS'PLONGEUR LIBRE
Statique : 1 min
Dynamique : 15 m
Profondeur : 2 m

Piscine

Milieu naturel

Licence FFESSM et certificat médical obligatoire



APNÉISTE
Statique : 2 min
Dynamique : 50 m

Initiateur Entraîneur 1



APNÉISTE CONFIRMÉ
Statique : 3 min
Dynamique : 75 m

APNÉISTE en EAU LIBRE
Statique : 1:30 min
Dynamique : 25 m
Profondeur : 10 m

APNÉISTE CONFIRMÉ en EAU LIBRE
Statique : 2:30 min
Dynamique : 50 m
Profondeur : 20 m

APNÉISTE EXPERT en EAU LIBRE
Statique : 3 min
Dynamique : 75 m
Profondeur : 30 m

Initiateur Entraîneur 2

Moniteur Entraîneur 1*

COMPETENCES

Pass Apnée



(pas de licence, pas de CACI)

Cursus Apnéiste Piscine



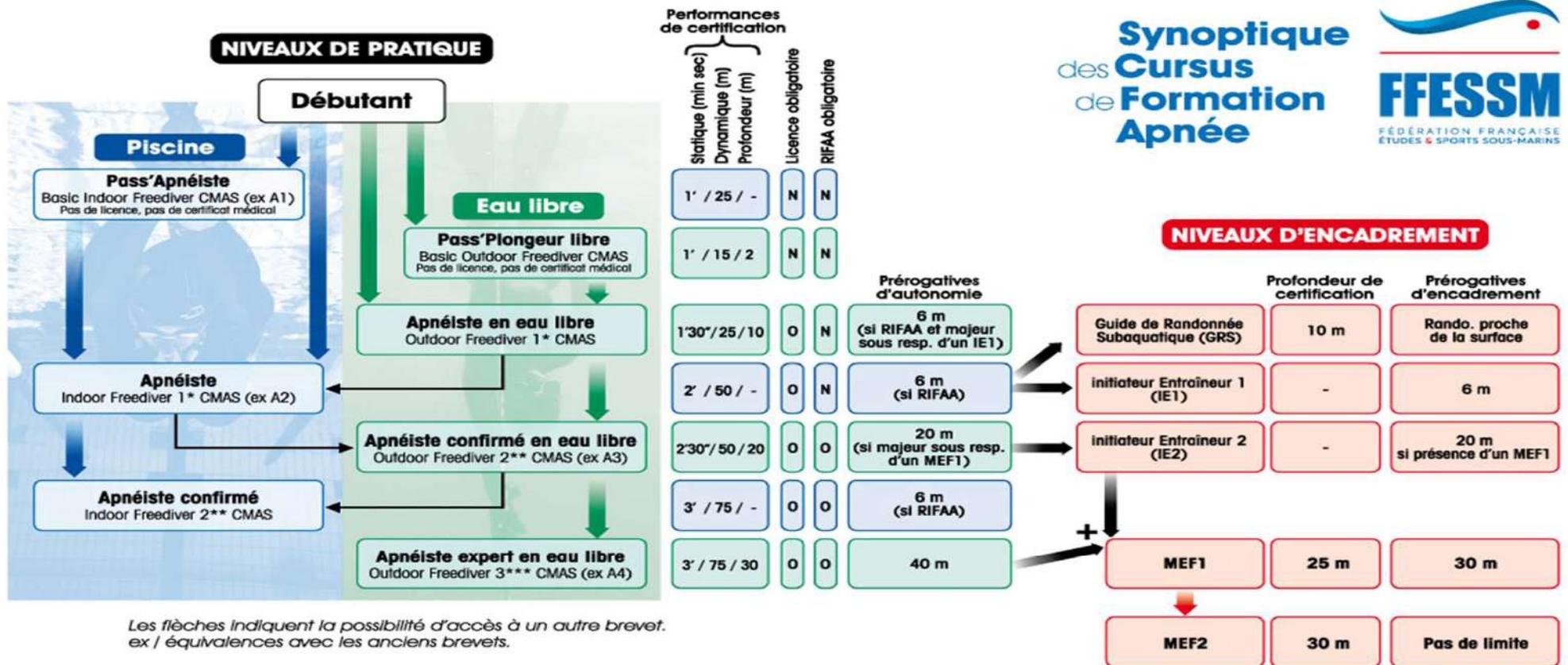
Relation possible entre 2 cursus



Cursus Apnéiste Eau Libre



CURSUS APNEE FFESSM- CMAS



PRATIQUE APNÉE ENFANTS

- < 8 ans : limitation égale à l'âge divisé par 2.
- 8-11 ans inclus : limitation à 10 m.
- 12-13 ans inclus : limitation à 15 m.
- 14-15 ans inclus : limitation à 20 m.
- ≥16 ans : profondeur limitée en fonction des prérogatives fédérales.

ATTENTION : seule la dernière version du MFA fait foi (Manuel de Formation, Apnée).

MFA: MANUEL FORMATION APNEE

Manuel de Formation Apnée

- Support pour les encadrants
- Disponible sur le site de la FFESSM
- Une fiche par niveau mise à jour régulièrement avec entre autre: conditions de candidature, compétences et prérogatives

Notions de compétences:

= capacités et connaissances à acquérir, avoir et savoir pour préparer et obtenir un niveau

Notions de prérogatives:

= ce qu'on a le droit de faire une fois le niveau validé

Niveau et prérogatives valables à vie, sous réserve de s'acquitter des documents nécessaires pour pratiquer.

A vous d'entretenir vos compétences, notamment sauvetage, pour pratiquer en toute sécurité

PREROGATIVES

Issues du MFA Apnéiste Confirmé Eau Libre (ACEL)/ Apneiste Expert Eau Libre (AEEL)

Site FFESSM Apnée, Formation, Niveau

apnee.ffessm.fr

FFESSM APNÉE

DÉCOUVERTE ORGANISATION RANDOSUB COMPÉTITION CHAMPIONNAT DE FRANCE PISCINE CHAMPIONNAT DE FRANCE EAU LIBRE FORMATION BOÎTE À OUTILS

CURSUS FORMATION Par Florine le 27 janvier 2019

Présentation schématique des différents niveaux d'apnée

Cursus APNÉE FFESSM-CMAS 2019

Piscine **Milieu naturel**

3 ou 4 séances
Pas de licence, pas de certificat médical

PASS'APNÉISTE
Statique : 1 min
Dynamique : 25 m

PASS'PLONGEUR LIBRE
Statique : 1 min
Dynamique : 15 m
Profondeur : 2 m

- Niveau 2 jeunes - Poulpe
- Niveau jeunes 3 - Dauphin
- ATP Pass Apnéiste piscine - juin 2019
- ATP Pass Apnéiste eau libre - juin 2019
- Apnéiste Piscine 2022 V8
- Apnéiste Confirmé Piscine 2022 V8
- Apnéiste Eau Libre 2022 V8
- Apnéiste Confirmé Eau Libre 2022 V8
- Apnéiste Expert Eau Libre 2022 V9

PREROGATIVES DE L'ACEL

- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes avec un encadrant d'apnée qualifié, celui-ci détermine l'organisation et les limites de l'activité.

 - Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes en autonomie sous réserve de :
 - Être majeur et titulaire du RIFAA
 - Evoluer en binôme à minima
 - Evoluer dans la limite de 15 mètres de profondeur
 - Evoluer dans la limite de 20 mètres de profondeur sous la responsabilité au minimum d'un MEF1

 - En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les prérogatives du pratiquant du niveau inférieur qui déterminent les limites de l'espace d'évolution et d'autonomie.

 - Pour les mineurs, la profondeur d'évolution sera limitée aux valeurs suivantes :
 - Au-delà de 16 ans : la profondeur reste limitée en fonction des prérogatives de l'encadrant

 - Le brevet d'Apnéiste Confirmé Eau Libre est le niveau minimum requis permettant l'accès à :
 - Apnéiste Expert en Eau Libre
 - Initiateur- Entraîneur Apnée niveau 2 (IE2)
 - Le brevet d'Apnéiste Confirmé Eau Libre permet également l'accès à l'Apnéiste Confirmé piscine
-

PREROGATIVES DE L'AEEL

- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes avec un encadrant d'apnée qualifié, celui-ci détermine l'organisation et les limites de l'activité.

- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes en autonomie sous réserve de :
 - Être majeur et titulaire du RIFAA
 - Evoluer en binôme à minima
 - Evoluer dans la limite de 40 mètres de profondeur

- En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les prérogatives du pratiquant du niveau inférieur qui déterminent les limites de l'espace d'évolution et d'autonomie.

- Le brevet d'Apnéiste Expert Eau Libre est le niveau minimum requis permettant l'accès au :
 - Moniteur-Entraîneur Fédéral premier degré d'apnée (MEF1)

PREROGATIVES ACEL/AEEL

Apnée encadrée:

Ce sont les prérogatives de l'encadrant qui déterminent la profondeur d'évolution de l'apnéiste:

- IE1: 6 m
- IE2: 20 m en présence d'un MEF1 (ou 20m en milieu artificiel sans MEF1 si AEEL)
- MEF1: 30m
- MEF2: pas de limites

Apnée en autonomie:

- sous certaines conditions, notamment RIFAA, majeur, binôme
- 2 pratiques possibles:
 - Apnée en autonomie relative: présence d'un encadrant sur le site mais pas obligatoirement avec les pratiquants **20 m pour l'ACEL**
 - Apnée en autonomie complète: absence de tout encadrant sur le site
15 m pour l'ACEL / 40 m pour l'AEEL

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La licence

- Carte d'identité du licencié, elle atteste de l'affiliation à la FFESSM
- Conditions de délivrance:
 - certificat médical
 - s'acquitter du règlement
- Différents types de licences:
 - licence "jeune plongeur" pour moins de 16 ans
 - licence adulte
 - licence compétition - (licence aidant accompagnant)
- Validité:
 - 15 mois et demi (du 15/09 au 31/12 N+1) (sauf compétition: 1an)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La licence

- Une seule licence par an et par personne (inscription à plusieurs clubs possible)
- QR code permettant d'accéder aux infos du licencié: licence, assurance, certificat médical, brevets obtenus

- Avantages:
 - Pratiquer toutes les activités proposées par la FFESSM
 - Participer aux formations et obtenir des brevets
 - Obtenir les brevets internationaux CMAS par équivalence
 - Participer aux compétitions
 - Abonnement à SubAqua à tarif préférentiel
 - Assurance Responsabilité Civile
 - Contracter des assurances individuelles complémentaires



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Le certificat médical

- Certificat médical d'Absence de Contre Indications (CACI)
- Validité d'un an quelque soit l'âge
- Délivrance possible par un médecin généraliste
(sauf compétition en eau libre: médecin fédéral, du sport, DU de médecine subaquatique)
- Obligatoire pour:
 - délivrance de la licence
 - pratiquer au sein de la FFESSM (sauf Pass Apnée)
 - formation, brevets, compétitions

Le justificatif de niveau

- Double carte CMAS/FFESSM

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Responsabilité Civile (RC)

- Obligatoire et comprise avec la licence

Tout individu, dont l'activité peut causer dommage à autrui, est astreint à une obligation d'assurance en responsabilité civile

- Peut être engagée dès lors que des préjudices matériels, physiques ou moraux sont INVOLONTAIREMENT causés à autrui par votre propre faute, par négligence ou par imprudence



Obligation de REPARATION, couverte par l' Assurance en Responsabilité Civile

Exemples:

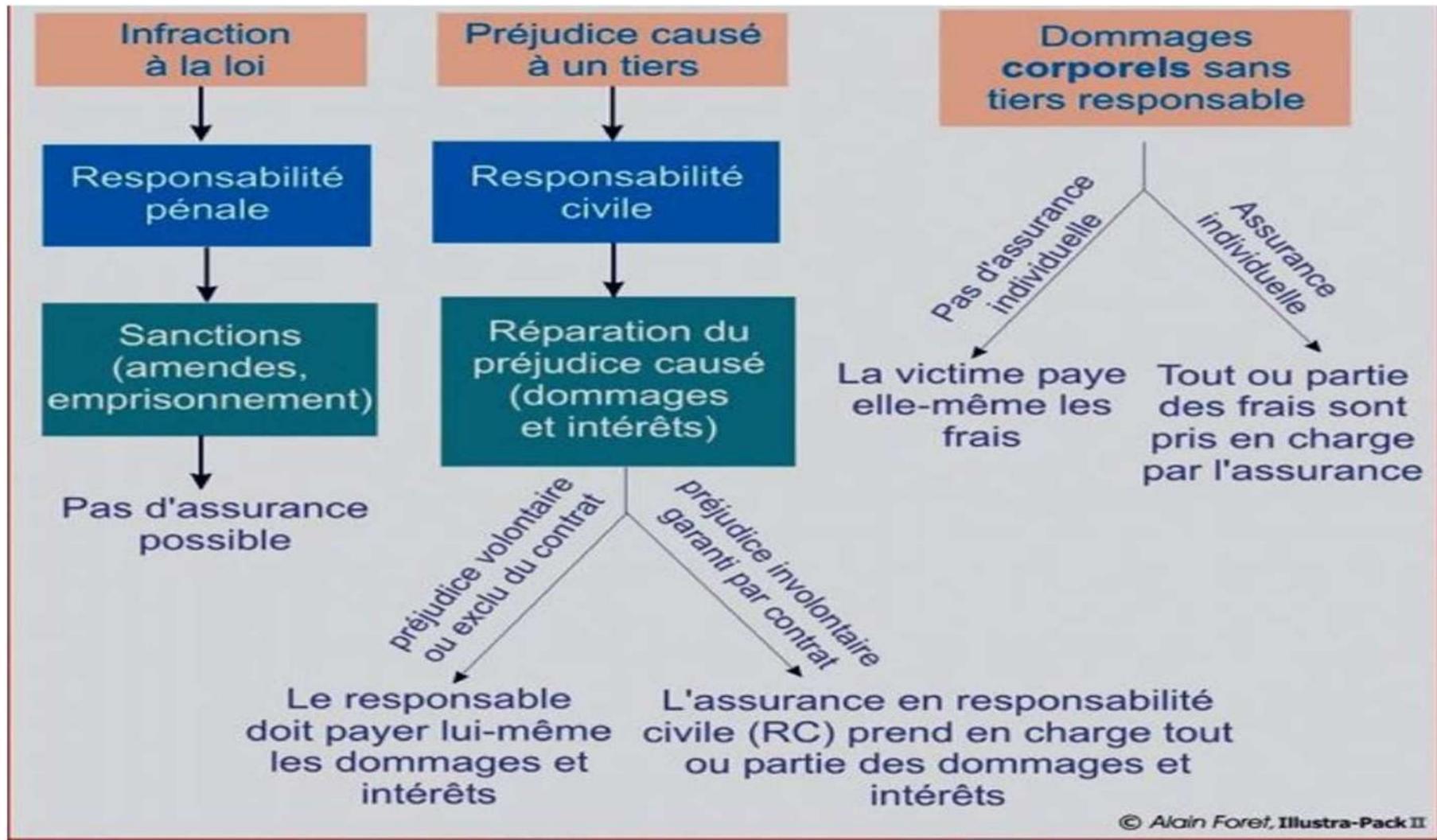
- palmes cassées sur un bateau, masque tombé à l'eau, combinaison déchirée
- blessure lors d'un sauvetage
- dépression, stress suite à un accident....

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Responsabilité Pénale

- Peut être engagée en cas de manquement, d'infraction à un règlement ou un texte de loi: faute pénale entraînant une sanction
- Sanctions: de l'amende à l'emprisonnement
- Pas d'assurance possible
- Apnée regit par
 - Code du sport
 - Règlements , recommandations et préconisations fédérales

ASSURANCES ET RESPONSABILITES



CODE DU SPORT ET APNÉE

- Apparition de l'apnée dans le code du sport: Arrêté du 5 janvier 2012

- Article 322-101:

Pour l'application de la présente section, la pratique de l'apnée est soumise aux dispositions de l'article 322-81 et 322-78

Article 322-81:

- Les matériels subaquatiques et équipements nautiques utilisés par les plongeurs sont régulièrement vérifiés et correctement entretenus
- Les tubas et détendeurs mis à disposition des plongeurs par les établissements sont désinfectés avant chaque plongée en cas de changement d'utilisateur

CODE DU SPORT ET APNÉE

Article 322-78-1:

Les pratiquants ont à leur disposition sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion, un plan de secours ainsi que le matériel de secours suivant:

- un moyen de communication permettant de prévenir les secours (VHF en mer)
- de l'eau douce potable
- un ballon autoremplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU), avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (petit, moyen, grand)
- un masque haute concentration
- un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare, d'une capacité suffisante pour permettre en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours, avec manodétendeur, débit litre et tuyau de raccordement au BAVU ou masque haute concentration
- une couverture isothermique
- des fiches d'évacuation

CODE DU SPORT ET APNÉE

Article 322-78-1

Le plan de secours: document écrit, adapté au lieu et à la plongée pratiquée:

- régulièrement mis à jour
- porté à la connaissance du directeur de plongée, des encadrants et plongeurs autonomes
- précise les modalités d'alerte en cas d'accident
- les coordonnées des services de secours
- les procédures d'urgence à appliquer en surface aux victimes

CODE DU SPORT ET APNÉE

F.F.E.S.S.M.

Commission Nationale d'Apnée

Manuel de formation

Préconisations FFESSM d'organisation de la pratique de l'apnée en milieu naturel

6. PRECONISATIONS D'ORGANISATION MATERIELLE

- Il est souhaitable qu'en fonction du niveau des apnéistes et des conditions d'évolution chaque groupe d'apnéistes soit équipé d'un support flottant qui permette :

- Soit de prendre appui (bateau, canoë, planche de chasse ...).
- Soit simplement de signaler la présence du groupe (bouée de signalisation par exemple).
- Un pavillon Alpha doit être visible sur le site de plongée libre.

- Les pratiquants ont à leur disposition sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion un plan de secours ainsi que le matériel de secours suivant (Art. A. 322-78 du Code du sport):

- Un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée.
- De l'eau douce potable.
- Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit).
- Un masque à haute concentration ;
- Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante pour permettre, en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle ou au masque à haute concentration. Toutefois, dans l'espace de 0 à 6 mètres, la mise à la disposition des pratiquants de l'ensemble d'oxygénothérapie avec ses accessoires n'est pas obligatoire (Art. A. 322-101).
- Une couverture isothermique.
- Des fiches d'évacuation selon le modèle type en annexe.
- Un plan d'organisation des secours (P.O.S.)

- Le plan de secours est un document écrit, adapté au lieu et à la plongée pratiquée, régulièrement mis à jour et porté à la connaissance du directeur de plongée, des personnes encadrant les palanquées et des plongeurs autonomes, et accessible à tous. Il précise notamment les modalités d'alerte en cas d'accident, les coordonnées des services de secours et les procédures d'urgence à appliquer en surface à la victime.

- Les matériels subaquatiques et équipements nautiques utilisés par les plongeurs sont régulièrement vérifiés et correctement entretenus. Les tubas et les détendeurs mis à disposition des plongeurs par les établissements sont désinfectés avant chaque plongée en cas de changement d'utilisateur (Art. A. 322-81).

- Une trousse de secours adaptée à l'activité est également recommandée.

Preconisations
fédérales



SECURITE

Sécurité Passive

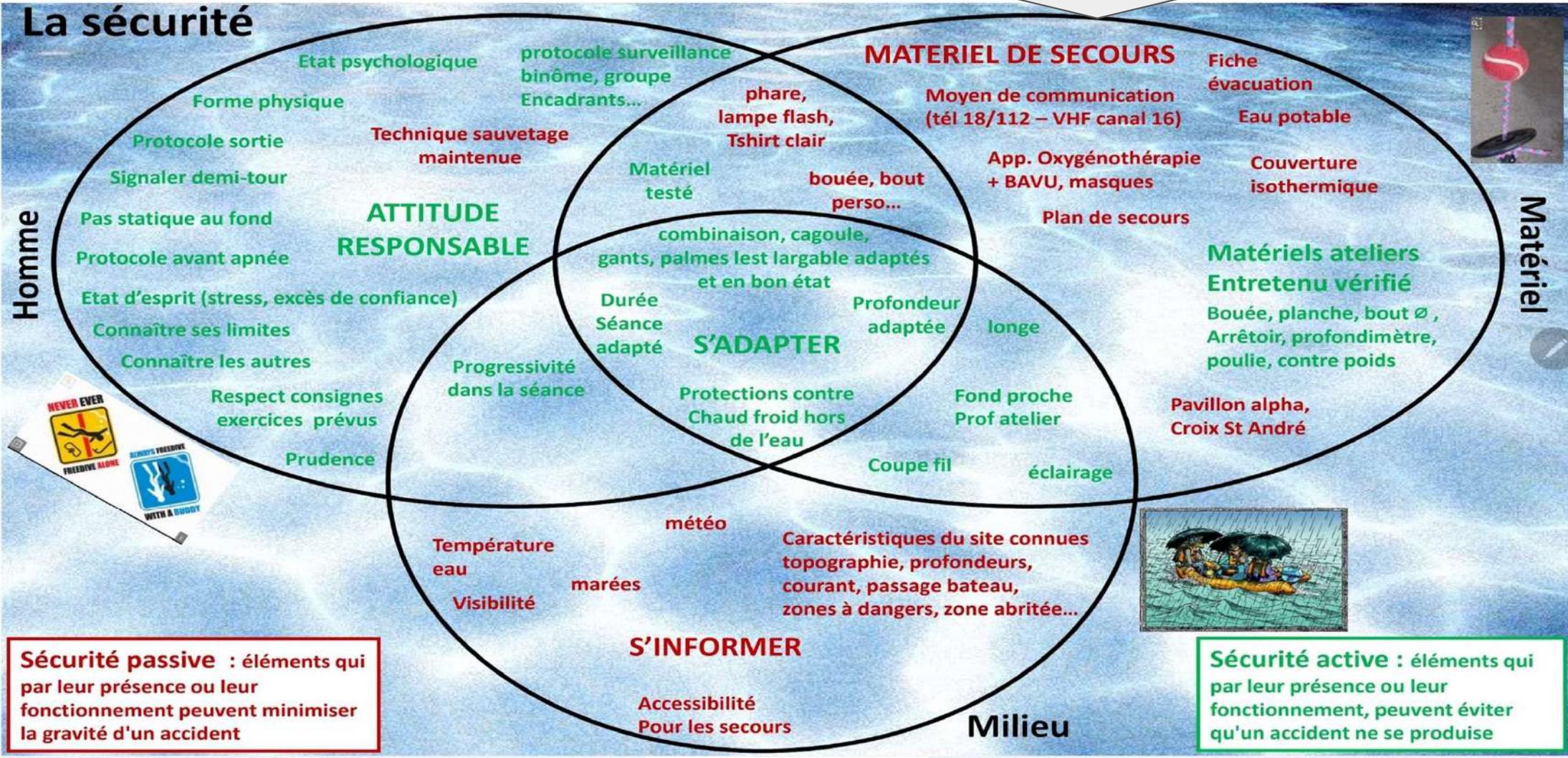
Minimiser la gravité d'un accident (avant)

Sécurité Active

Eviter que l'accident arrive (pendant)

SECURITE

OBLIGATION CODE DU SPORT



BIBLIOGRAPHIE

Cours réglementation CRC: Fred Robin, Fred Imbach, Sandrine Courant

Sites:

FFESSM: ffessm.fr.

FFESSM Apnée: apnee.ffessm.fr

Comission Régionale Centre Apnée: centreffessm.fr/comission-apnee.fr

CMAS: www.cmas.org

AIDA aidafrance.fr